

II Les scénarios du SAGE

Les scénarios sectoriels

Dans l'état des lieux du SAGE Sélune, nous avons décrit les milieux et les usages. Dans le diagnostic, nous avons identifié les causes des problèmes et mis en lumière les enjeux.

La phase d'élaboration des scénarios est l'étape préalable permettant de décider ce que l'on souhaite pour le bassin de la Sélune.

Les commissions de la CLE ont établi les scénarios sectoriels de chacun des 4 thèmes majeurs (qualité, quantité, milieux naturels et usages), déclinés en 13 sous-thèmes.

Qualité de l'eau	Gestion quantitative	Milieux naturels	Usages
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Azote ◆ Phosphore ◆ Matières en suspension ◆ Bactériologie ◆ Micropolluants 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Etiage ◆ Inondations 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lit mineur ◆ Zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ AEP ◆ Conchyliculture ◆ Electricité ◆ Loisirs

THEME
Sous-thème :

RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC

Constat

Impact sur le milieu et les usages

actions existantes et résultats
Aspects réglementaires :

Sensibilisation et engagement local :

Résultats :

Origines	Causes	Paramètres d'évolution, tendances et hypothèses

ETUDE DES SCENARIOS

Alternatives	Territoire concerné	n° actions prioritaires	Appréciation par la CLE
1			
2			
3			
4			

n° Actions possibles

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

(indication des actions déjà proposées sur d'autres fiches -scénarios)

Eléments de quantification des actions et coûts :

Aspects organisationnels pour la mise en œuvre des objectifs et des actions

Rempli par l'animatrice	par	Rempli par les groupes techniques	Corrigé validé apprécié par les commissions de la CLE
-------------------------	-----	-----------------------------------	---

Pour chacun des 13 thèmes étudiés, une fiche a été établie. Celle-ci comprend dans une première partie un rappel de l'état des lieux et du diagnostic, un rappel de la réglementation en vigueur, les programmes en cours, et les paramètres d'évolution. Dans la deuxième partie, en fonction de l'existant, 2 à 4 alternatives d'évolution sont avancées et des objectifs sont proposés avec les moyens de les atteindre.

La première partie a été remplie par l'animatrice, à partir de l'état des lieux et du diagnostic. Elle a été corrigée et amendée par les groupes techniques qui ont ensuite proposé les scénarios d'évolution possibles, avec les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Les 4 commissions de travail de la CLE constituées ont examiné ces fiches, les ont corrigées, amendées, validées.

Les scénarios collectifs

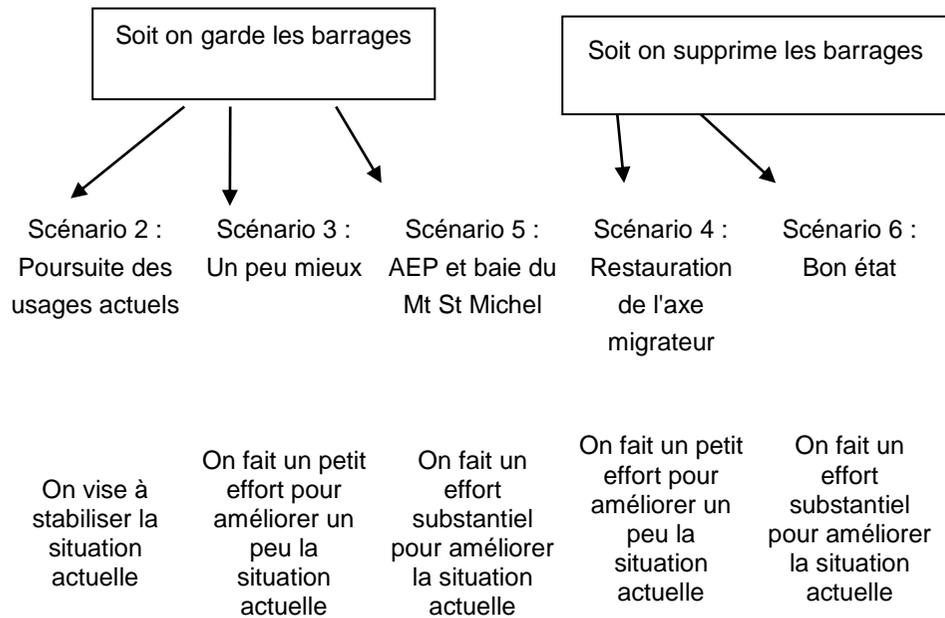
A partir de ce travail, 6 scénarios collectifs ont été construits, avec des ambitions différentes.

Scénario 1-Tendanciel : La prolongation des tendances actuelles ne permet pas de maintenir les usages actuels. Certains sont mis en péril, notamment l'eau potable, et les milieux naturels continuent à se dégrader.

Ce n'est donc pas un scénario d'avenir.

A partir du moment où on décide d'agir, on peut combiner les évolutions possibles en fonction de 2 paramètres :

- le maintien ou non des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit dont la concession arrive à échéance en 2007.
- l'effort que l'on est prêt à faire pour améliorer la situation



Le scénario 2-poursuite est le scénario de base. Il s'agit du scénario le moins ambitieux (mis à part le tendanciel). L'objectif poursuivi est d'agir dans le but principal de stabiliser la situation actuelle.

Le scénario 3-mieux, en améliorant la qualité de l'eau sur la Sélune aval permet de favoriser la reproduction des poissons migrateurs sur les 20% du bassin versant qui leur sont accessibles. Il se positionne le plus souvent en retrait des autres scénarios d'évolution. En revanche, il présente de véritables efforts en matière de qualité de l'eau en comparaison du scénario "Poursuite des usages actuels". Les modifications des pratiques culturelles sont identifiées comme l'enjeu principal. Il s'agirait de s'appuyer sur les dispositifs de mesures agri-environnementales pour accompagner cette mutation.

Le scénario 5-AEP est le scénario d'optimum en cas de maintien des barrages. Il s'agit d'adapter le fonctionnement des barrages pour tenir compte des autres usages pouvant avoir besoin de cette ressource en eau. En outre, dans la perspective d'améliorer la qualité de l'eau pour l'AEP, mais également pour les loisirs, il est avancé la perspective d'une reconquête de la qualité du gisement coquillier de la baie du Mont Saint Michel. L'ambition est forte pour ce scénario notamment du fait du recours à des outils réglementaires.

Le scénario 4-migrateurs est le scénario de restauration de l'axe migrateur majeur pour le saumon qu'est la Sélune. Le tourisme peut s'axer sur le développement de la pêche au saumon. En revanche, la production électrique disparaît et la base de loisirs se réoriente sur les activités d'eau vive. Ce scénario est très proche du bon état et s'en distingue par son ambition légèrement moindre. En tant que tel, il peut apparaître comme une étape intermédiaire vers la mise en œuvre du scénario du meilleur état pour le milieu.

Le scénario 6-bon état est le plus ambitieux. Il permet d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Il vise une reconquête du milieu naturel la plus complète possible induisant la nécessité d'araser les barrages. Au-delà du tourisme "pêche" qui peut être développé, et du gisement coquillier qui est restauré, c'est l'image de l'ensemble du territoire du bassin versant qui est revalorisée en misant sur son caractère naturel et préservé. Il met en outre relativement l'accent sur l'outil réglementaire avec notamment le contrôle des extensions d'élevage.

L'évaluation socio-économique

Pour que la CLE décide en toute connaissance de cause ce qu'elle souhaite pour la vallée de la Sélune, une évaluation socio-économique a été menée sur chaque scénario par le bureau d'études ASCA. Elle contribue à l'analyse et à la compréhension des scénarios d'évolution envisagés dans le cadre du SAGE de la Sélune. Elle présente une approche des enjeux socio-économiques sous-jacents à la mise en œuvre potentielle de ces scénarios. À ce titre, elle s'inscrit directement dans l'esprit de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui prévoit la réalisation d'études économiques des actions pressenties pour parvenir à un meilleur état écologique.

Cette étude permet de :

- Mettre en évidence les dépenses à engager
- Identifier les acteurs redevables
- Présenter les financements envisageables
- Préciser le degré d'ambition des scénarios

Le degré d'ambition des scénarios et les avantages attendus

D'après les fiches présentant les actions SAGE, cinq types d'avantages environnementaux ont été identifiés. Pour chaque scénario, les parts des dépenses qui seraient affectées ont été comparées, ce qui permet d'estimer quels avantages seraient les plus favorisés par quels scénarios.

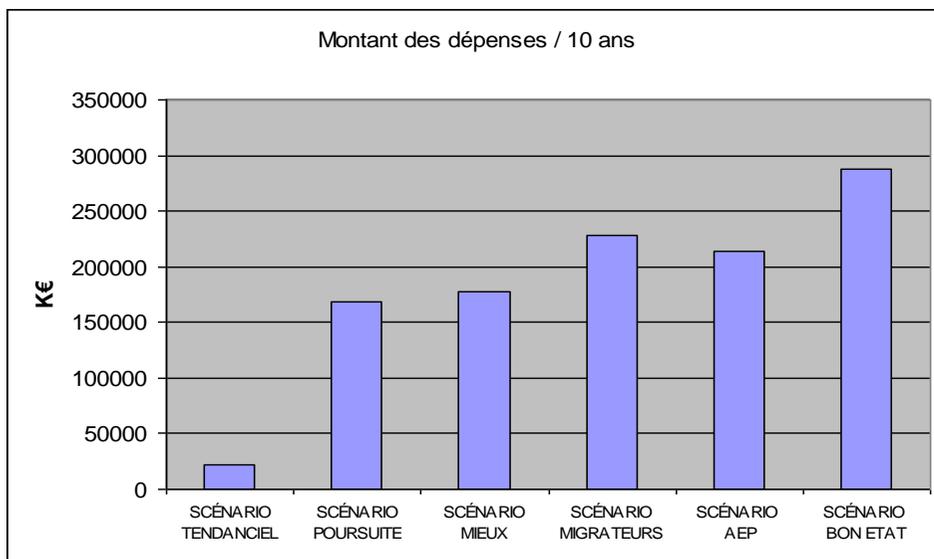
Le scénario "6- bon état " présente un maximum d'avantages pour chaque catégorie. Ensuite le plus exigeant est le scénario "4-migrateurs" : Il ne diffère du précédent que légèrement pour la catégorie d'avantages milieu naturel. Le scénario "5-AEP" est intermédiaire, bien que présentant des avantages pour l'AEP. Le scénario "2-Poursuite" est surtout orienté vers les avantages concernant l'AEP, les collectivités et l'industrie puis les avantages pour le milieu naturel. Le scénario "3-Mieux" susciterait plus d'avantages que le scénario "Poursuite". Le scénario "1-Tendanciel" ne présente aucun bénéfice

	1	2	3	4	5	6
Milieu naturel <ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser vie et reproduction des poissons ◆ préserver l'écosystème (habitat, richesse écologique, qualité et paysage) ◆ diminuer la toxicité touchant les Hommes, la faune et la flore ◆ gérer les conflits entre milieux aquatiques, prélèvements et loisirs 						
Pêche, conchyliculture, loisirs <ul style="list-style-type: none"> ◆ diminuer les risques sanitaires et les impacts sur le tourisme-loisirs ◆ diminuer les impacts sur la pêche à pied et la conchyliculture ◆ gérer les conflits entre loisirs et pêche 						
Collectivités, industries <ul style="list-style-type: none"> ◆ diminuer risques sanitaires ◆ limiter les inondations urbaines ◆ limiter le surcoût pour AEP 						
Aménagements <ul style="list-style-type: none"> ◆ améliorer la gestion des aménagements par rapport à l'environnement ◆ limiter les impacts des aménagements sur la faune et la flore 						
Agriculture et élevage <ul style="list-style-type: none"> ◆ améliorer la gestion environnementale des parcelles agricoles ◆ diminuer les coûts de l'abreuvement des bêtes ◆ améliorer qualité abreuvement des bêtes 						

Les dépenses globales à mettre en œuvre sur les 10 ans du SAGE

Le scénario tendanciel conduirait à engager près de 22 M€ dans les 10 prochaines années, consacrés essentiellement aux périmètres de protection de captage et au développement des interconnexions en vue d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en eau potable. Les autres scénarios représentent tous un saut important par rapport à cette tendance puisqu'ils sont situés entre 170 et 290 M€ sur 10 ans. Cela démontre donc la volonté de mettre en œuvre de véritables actions nouvelles, qui apparaissent même comme une nécessité pour la poursuite des usages actuels.

En revanche, on peut constater que :



Les écarts entre les scénarios sont faibles,

Le scénario "3-MIEUX", n'est que faiblement plus coûteux que "2-POURSUITE",

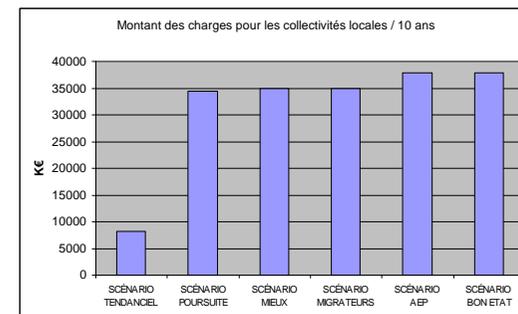
Le scénario "6-BON ETAT" n'est que faiblement plus coûteux que "4-MIGRATEURS".

Les scénarios sans barrages 4 et 6 ne diffèrent que de peu des scénarios avec 3 et 5.

Principales dépenses estimées restant à charge des maîtres d'ouvrage sur 10 ans

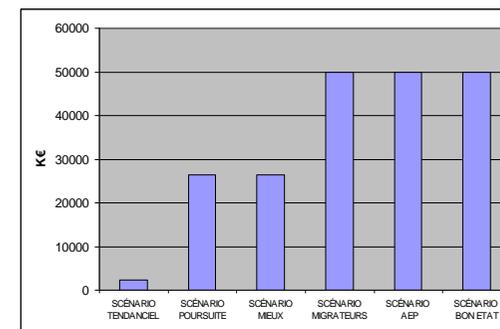
Collectivités : Proximité des dépenses

Le scénario "2-POURSUITE" est quasiment aussi coûteux que les scénarios "3-MIEUX" et "4-Migrateurs" pour les collectivités locales. Cependant, le degré d'ambition est moindre, notamment en termes de réflexion sur des évolutions de développement du territoire, sans que les résultats soient à la hauteur en termes d'amélioration de l'environnement.



Agriculture : 2 cas de figure

Scénarios "2-POURSUITE" et "3-MIEUX" : 26 M€ sur 10 ans, Scénarios "5-AEP", "4-MIGRATEURS" et « 6-BON ETAT" : 50 M€ sur 10 ans. Ces deux situations révèlent là encore deux degrés d'ambition notamment sur l'ampleur de l'application de la mise en herbe.



Ménages : 3 cas de figure.

La différence est liée au coût de la réhabilitation de l'assainissement non collectif sur l'amont des prises d'eau pour les scénarios 2 et 3 ainsi que sur l'aval de la Sélune pour les scénarios 5, 4 et 6.

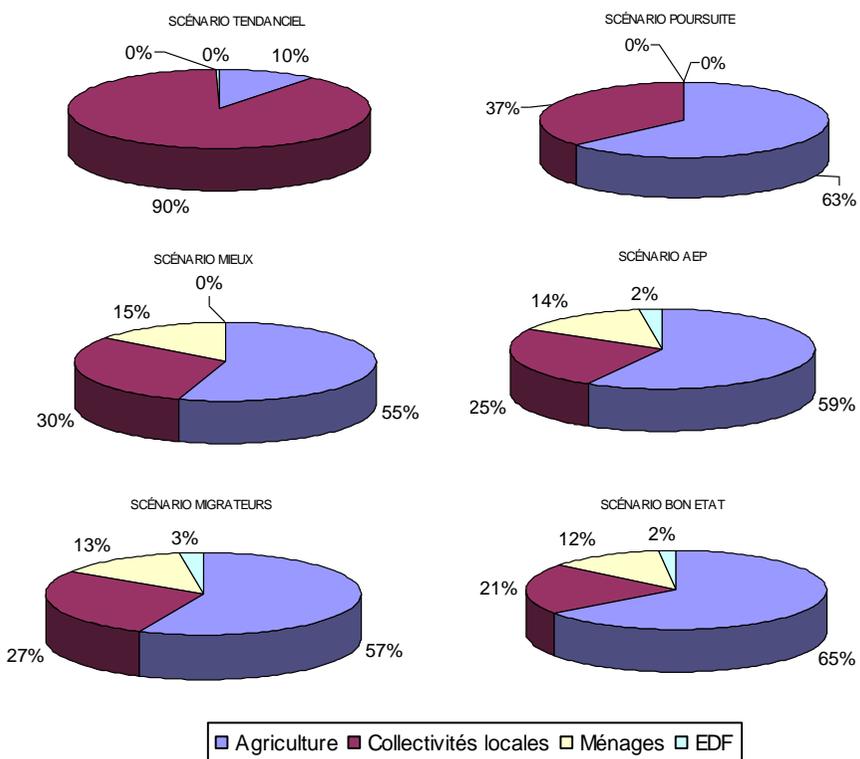
EDF : tout dépend de la présence des barrages : Les dépenses imputables à l'industrie (EDF) sont marginales en l'absence de la suppression des barrages. En revanche, si ces derniers devaient être supprimés, il faudrait compter entre 3 et 35 M€ de dépenses pour le recyclage des sédiments. Pour les calculs qui suivront nous avons retenu arbitrairement la somme de 5 M€ pour les sédiments les plus pollués.

Les activités concernées par les actions à mettre en œuvre

Il s'agit de mettre en évidence comment se répartissent a priori les efforts à engager dans le cadre des différents scénarios en s'intéressant aux acteurs qui seront concernés par les dépenses à mettre en œuvre en tant que maîtres d'ouvrage. Différentes catégories d'acteurs ont été identifiées au regard des actions envisagées. Il s'agit de l'agriculture, d'EDF et de l'industrie, des collectivités locales, des ménages.

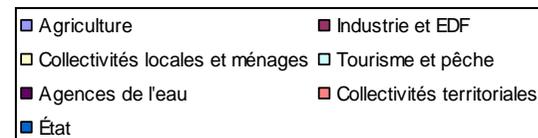
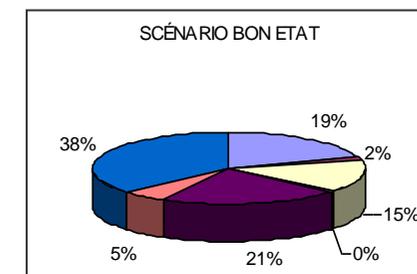
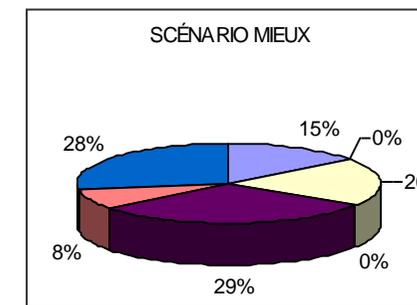
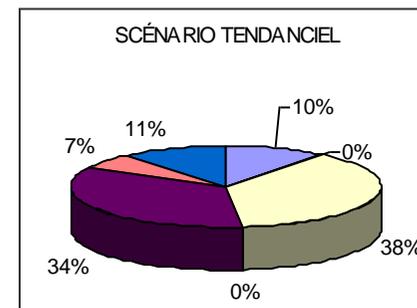
Dans le scénario tendanciel les collectivités locales sont les principaux maîtres d'ouvrage. L'agriculture est de loin l'activité la plus concernée par les autres scénarios

Les scénarios "MIEUX" et "AEP" introduisent un nouvel acteur : les ménages
 Les scénarios "MIGRATEURS" et "BON ETAT" introduisent deux nouveaux acteurs : les ménages et EDF



Qui supporte finalement les charges ?

Les dépenses à engager bénéficient pour la plupart de financements publics. Ceux-ci viennent donc amoindrir la charge supportée par les différents maîtres d'ouvrage. Les scénarios envisagés pour le SAGE peuvent tous être interprétés comme une rupture, une évolution forte par rapport au scénario tendanciel. Cette évolution est caractérisée dans tous les cas par l'apparition de l'agriculture comme financeur important de la politique de l'eau, mais également de l'État et de l'Europe. En effet, l'agriculture étant financée de manière importante par ces deux acteurs, l'accroissement de sa part au sein du financement de la politique de l'eau dans un souci de faire payer l'eau par ceux qui l'utilisent et/ou la polluent se traduit finalement par une augmentation importante du contribuable dans le financement de la politique de l'eau. Pour les scénarios "4-MIGRATEURS" et "6-BON ETAT", EDF pourrait prendre en charge le financement d'un certain nombre de dépenses de remise en état du milieu, même si la charge de ces dépenses sera probablement l'objet d'une négociation.

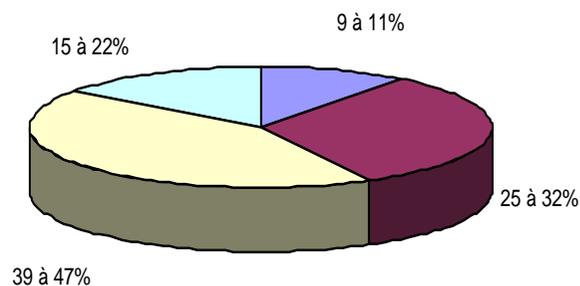


La question de l'initiative des actions

Parmi l'ensemble des actions qui ont été définies, il en est qui sont d'ores et déjà engagées sur le territoire, c'est-à-dire programmées et parfois déjà commencées partiellement (mise en place d'interconnexions de réseaux d'eau par exemple). D'autres actions doivent être mises en œuvre réglementairement dans un délai donné (exemple de la mise en conformité des réseaux d'assainissement). D'autres encore seront réalisées à l'initiative de l'État (actions liées à la demande de renouvellement de concession EDF). De ce fait, les actions qui seraient initiées à l'origine par le SAGE ne concernent pas la totalité des actions.

Quelque soit le scénario, il apparaît que :

- L'État finance particulièrement les initiatives qui relèvent des actions SAGE. Cela s'explique par le poids de l'agriculture, particulièrement financée par l'État et l'Europe.
- Les initiatives SAGE mobilisent aussi particulièrement les financements propres aux secteurs concernés, ce qui va dans le sens d'une meilleure implication des acteurs du territoire au sens de la DCE.



■ Déjà engagées ■ Initiative État ■ Initiative SAGE ■ Réglementaire

- Ce sont les parts relatives de l'Agence de l'Eau et des collectivités territoriales (CG et CR) qui sont ici plus faibles. Il faudra rechercher des financements complémentaires auprès des collectivités départementales et régionales
- Le poids des dépenses agricoles au sein des actions SAGE est confirmé, sans qu'un scénario ou l'autre se distingue. Dans tous les cas ce sont près

de 20 M€ de dépenses qui restent à la charge de l'agriculture après subvention pour satisfaire les actions à l'initiative du SAGE.

L'agriculture étant l'activité principale du bassin versant et la principale source de pollution diffuse, c'est sur elle que repose un bon nombre d'actions par ailleurs assez coûteuses.

Les points essentiels de l'analyse

L'analyse socio-économique des scénarios a fait ressortir plusieurs points

- Les scénarios présentent des degrés d'ambitions marqués mais des coûts relativement proches
- Les scénarios d'action marquent le rééquilibrage du poids des actions des collectivités vers l'agriculture
- Les actions à l'initiative du SAGE représentent un surcoût important pour les activités concernées, notamment l'agriculture, malgré un engagement de l'État important
- La Directive Cadre Européenne sur l'Eau impose des délais pour atteindre le bon état écologique, impossible à atteindre en présence des barrages
- La politique de l'eau vise à l'intérêt général et à répartir les charges entre tous les usagers à la mesure de leurs besoins et des pressions qu'ils exercent
- Le traitement du phosphore n'est nécessaire qu'en période végétative sur tout le bassin pour les scénarios 4 et 6. Pour les scénarios 3 et 5, il faut ajouter le traitement toute l'année en amont des retenues.

Quelles options pour la CLE ?

Le but de la phase de proposition des scénarios était de bâtir des scénarios avec des objectifs et des ambitions différents sur lesquels la CLE se positionnerait.

La prise en compte de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui fixe un objectif commun aux politiques de l'eau des états membres, nous oblige à réviser nos choix.

Nous n'avons plus le choix de l'objectif : le bon état doit être atteint en 2015. Des reports d'échéance ou des objectifs moins stricts sont possibles mais doivent être justifiés.

Par conséquent, le scénario 6 impliquant la suppression des barrages devra être mis en œuvre.

La question que la CLE doit se poser est "QUAND ?"

Afin de placer son action dans le temps, la CLE devra choisir non pas un scénario, mais un enchaînement de scénarios que l'on définit comme une OPTION.

Option A

On supprime les barrages en 2007 et on améliore fortement la qualité de l'eau pour atteindre le bon état en 2015.

Atouts

Scénario le plus ambitieux, permettant la restauration des populations de saumon et le développement d'un tourisme associé

Amélioration de la qualité bactériologique pour restaurer le gisement coquillier en baie.

Contraintes

Limitation des extensions d'élevage et remise en cause du modèle de développement agricole

Incertitude sur les coûts de l'effacement

Option B

On supprime les barrages en 2007 et on étale les actions de restauration de la qualité de l'eau jusqu'en 2021, où le bon état sera atteint.

Atouts

Laisse le temps à l'agriculture de s'adapter

Contraintes

Incertitude sur les coûts de l'effacement et absence de trésorerie

Option C

On améliore la qualité de l'eau et on supprime les barrages en 2024 pour atteindre le bon état en 2027.

Atouts

Permet de préparer la reconversion de la vallée

Contraintes

La population de saumons reste menacée par l'impact des barrages
Les autres usagers devront faire de gros efforts pour améliorer la qualité de l'eau qui sera de toute façon dégradée dans les retenues.

Option D

On améliore la qualité de l'eau et on supprime les barrages en 2057 pour atteindre le bon état en 2060.

Atouts

Ne remet rien en cause

Contraintes

La population de saumons reste menacée par l'impact des barrages
Les autres usagers devront faire de gros efforts pour améliorer la qualité de l'eau qui sera dégradée dans les retenues.

Option	2007	2015	2021	2024	2027			2057	2060
A	Suppression des barrages	Scénario 6 Bon état							
B	Suppression des barrages	Scénario 4 Pas bon état	Scénario 6 Bon état						
C	Maintien des barrages	Scénario 3 Pas bon état	Scénario 5 Pas bon état	Suppression des barrages	Scénario 6 Bon état				
D	Maintien des barrages	Scénario 3 Pas bon état	Scénario 5 Pas bon état	Maintien des barrages	Scénario 5 Pas bon état	Scénario 5 Pas bon état	Scénario 5 Pas bon état	Suppression des barrages	Scénario 6 Bon état

Schéma présenté à la CLE le 7 juillet 2004

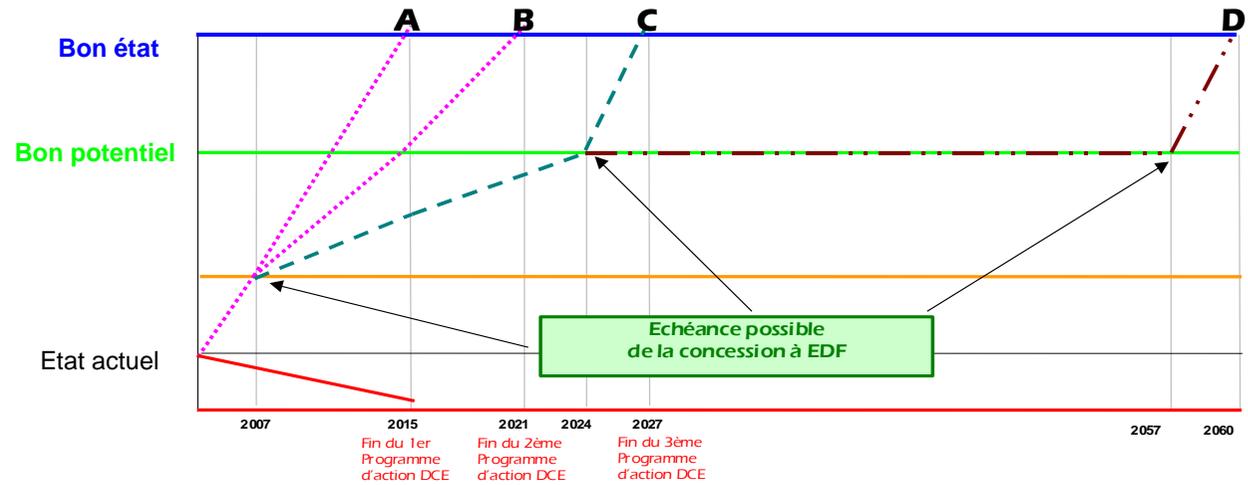
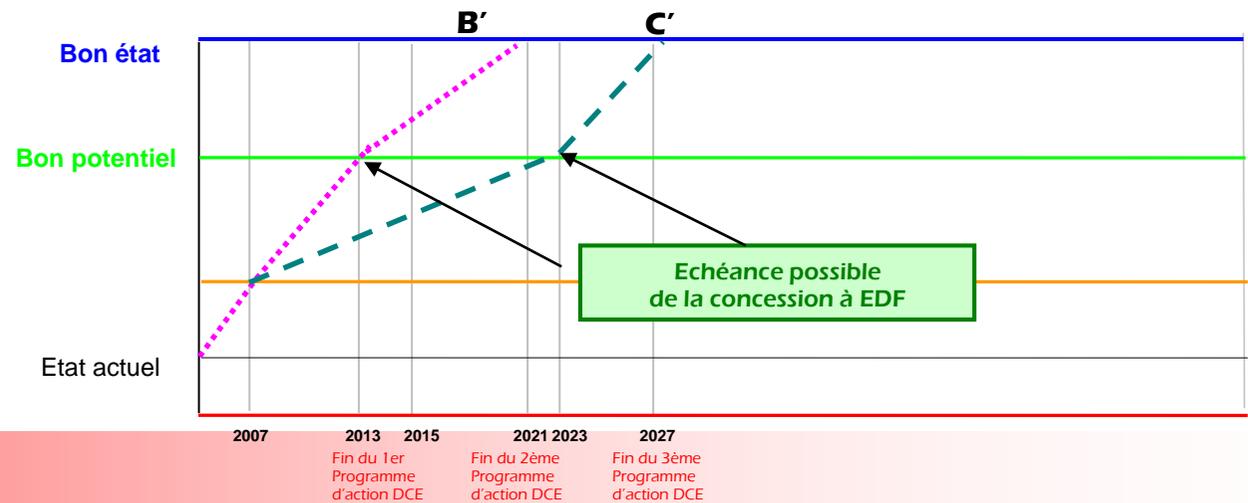


Schéma présenté à la CLE le 14 novembre 2005



Le choix de la stratégie

Lors de l'assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau du 7 juillet 2004, les 4 options précédemment décrites ont été soumises à l'avis de la CLE. Les votes des 41 votants (puisque les services de l'Etat n'ont pas pris part au vote), ont permis d'éliminer les choix extrêmes. Il reste donc 2 options :

- B : Non-renouvellement de la concession 2007 et mise en place d'actions contractuelles pour améliorer la qualité de l'eau et atteindre le bon état en 2021.
- C : renouvellement de la concession jusqu'en 2024 et mise en place d'actions énergiques sur l'amont du bassin pour améliorer la qualité de l'eau des retenues et atteindre le bon état en 2027.

Le travail de rédaction du SAGE a donc continué en gardant possibles ces 2 options. La réunion du bureau du 29 mai 2005 a permis de recadrer ces 2 options avec la vie technique des barrages. En effet, compte tenu des vidanges décennales de sécurité, les retenues devront être vidées en 2013 et en 2023. Les 2 options qui ont été soumises au vote de la CLE le 27 juin 2005 étaient donc :

- B : renouvellement de la concession jusqu'en 2013 et mise en place d'actions contractuelles pour et atteindre le bon état en 2021.
- C : renouvellement de la concession jusqu'en 2023 et mise en place d'actions énergiques sur l'amont du bassin pour améliorer la qualité de l'eau des retenues et atteindre le bon état en 2027.

Les votes des 29 votants (puisque les services de l'Etat n'ont pas pris part au vote) ont permis de faire le choix de la stratégie du SAGE :

L'option B', impliquant une fin d'activité des barrages en 2013 et une action contractuelle pour restaurer la qualité de l'eau est donc retenue.

Les objectifs du SAGE

Généralités

Conformément à la DCE, le SAGE doit permettre d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et de concilier les activités humaines. En outre, il doit prévoir les moyens de sa mise en œuvre pour assurer la cohérence de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Le bon état écologique des cours d'eau résulte du bon état physico-chimique, hydromorphologique et biologique.

Les objectifs suivants permettront de parvenir au bon état :

- Objectif 1 : Réduire les apports polluants d'origine agricole, domestique et industrielle
- Objectif 2 : Aménager le territoire pour améliorer la gestion qualitative et quantitative
- Objectif 3 : Préserver la faune et la flore des milieux aquatiques

Les objectifs suivants visent à concilier les activités humaines :

- Objectif 4 : Assurer l'alimentation en eau potable des populations
- Objectif 5 : Le devenir des barrages
- Objectif 6 : Favoriser le développement des loisirs aquatiques
- Objectif 7 : Apprendre à vivre avec la crue

La mise en œuvre du SAGE et son suivi nécessitent de :

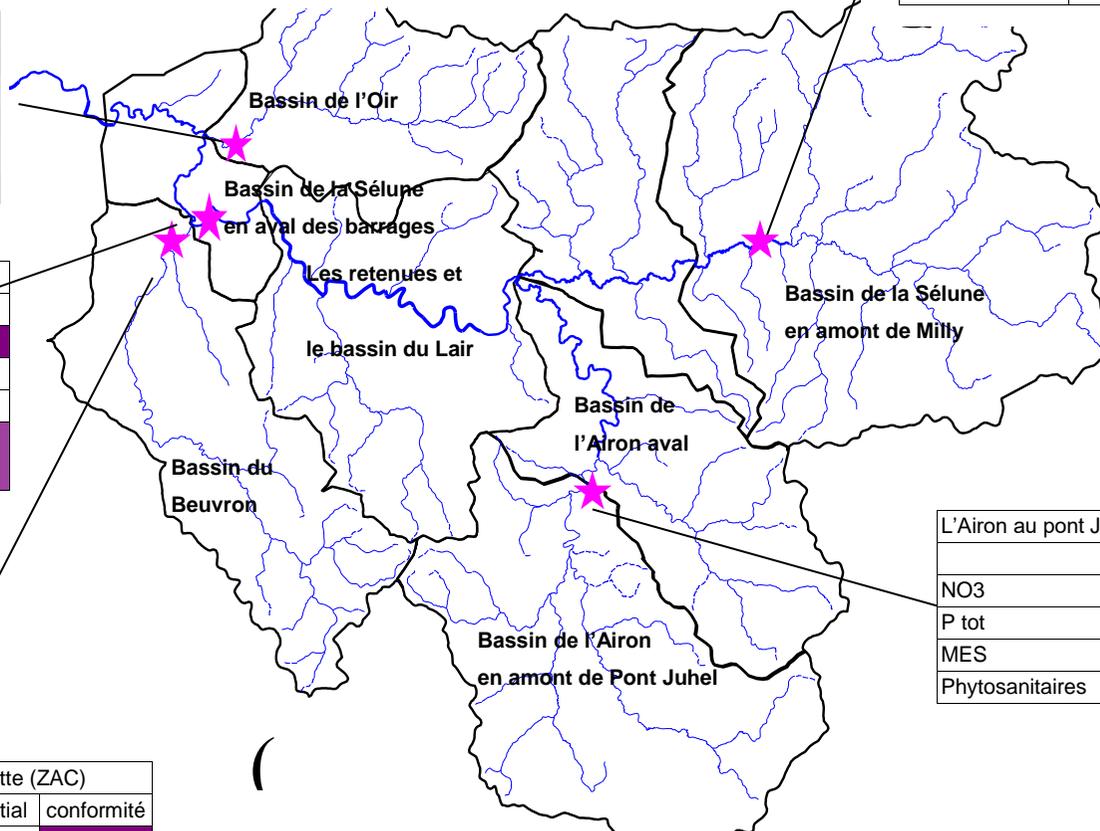
- Objectif 8 : améliorer la connaissance
- Objectif 9 : assurer la cohérence de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin

Les objectifs qualité du SAGE	
NO3	25 mg/l hors ZAC 40 mg/l en ZAC
P tot	0,2 mg/l
MES	25 mg/l
Phytosanitaires	0.1µg/l par matière active 0.5µg/l pour le total des matières actives

La Sélune à Notre dame du Touchet			
	objectif	état initial	conformité
NO3	25	27,4	58%
P tot	0.2	0,25	76%
MES	25	43	77%
Phytosanitaires	0.1 0.5	0.12	79% 57%

L'Oir à Ducey			
	Objectif	état initial	conformité
NO3	25	45.6	3%
P tot	0.2	0.22	89%
MES	25	83	39%
Phytosanitaires			

La Sélune à Saint Aubin de Terregatte			
	Objectif	état initial	conformité
NO3	25	39.5	4%
P tot	0.2	0.18	96%
MES	25	18	93%
Phytosanitaires	0.1 0.5	0.435	92% 44%



L'Airon au pont Juhel (ZAC)			
	Objectif	état initial	conformité
NO3	40	51.5	26%
P tot	0.2	0.37	33%
MES	25	38	71%
Phytosanitaires			

Le Beuvron à Saint-Aubin de Terragatte (ZAC)			
	Objectif	état initial	conformité
NO3	40	61.3	11%
P tot	0.2	0.35	61%
MES	25	79	66%
Phytosanitaires			

Etat initial : Percentile 90 1999-2004
Conformité à l'objectif : % d'analyses conformes à l'objectif 1999-2004

0-25 %	25-50%	50-75%	75-90%	90-100%
--------	--------	--------	--------	---------

Objectifs Qualité du SAGE

Concernant la qualité de l'eau des valeurs-objectifs ont été déterminées.

Pour la plupart des paramètres, elles correspondent aux valeurs seuil de la classe « bonne qualité » de la grille du SEQ V2, sauf pour les nitrates.

Pour ce paramètre, L'objectif général est de 25 mg/l, soit la valeur guide européenne pour l'eau potable. Cependant, pour les bassins en ZAC où les teneurs sont déjà élevées, l'objectif est ramené à 40mg/l afin de fixer un objectif réaliste à l'horizon 2015 du SAGE. Lors de la révision du SAGE la valeur-objectif pourra être harmonisée à l'échelle du bassin.

Le tableau ci-dessous traduit l'effort à fournir pour atteindre l'objectif.

paramètre	objectif valeur max	la Sélune à Husson		la Sélune à Notre Dame du Touchet		la Sélune à St Hilaire		la Sélune à Saint Aubin		L'Airon au Pont Juhel ZAC		Le Beuvron à saint Aubin ZAC		Le Beuvron à Montjoie ZAC		L'Oir à Ducey	
		Etat initial 1999-2004	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif	Etat initial	conformité à l'objectif
DBO5 mg O2/l	6	3,5	100%	4,3	99%	5,3	99%	4,5	97%	3,2	98%	4,9	97%	2,7	100%	3,6	99%
DCO mg O2/l	30	XXX	XXX	39	91%	36	80%	26	96%	34	82%	38	79%	XXX	XXX	30	91%
NKJ mg/l	2 mg/l	1,7	91%	1,29	96%	1,57	99%	1,21	100%	1,3	98%	1,95	91%	2,1	86%	1,12	97%
temp. °C	21,5°C	17,3	100%	17,1	100%	17,3	100%	19,1	100%	18,7	98%	16,6	100%	16,2	100%	16,1	100%
NO3 mg/l	25 40	33,6	58%	32,2	59%	42,7	6%	39,5	4%	51,5	26%	61,3	11%	57,9	4%	45,6	25: 3%
NO2 mg/l	0,3	0,14	100%	0,12	100%	0,14	100%	0,27	93%	XXX	XXX	0,25	93%	0,14	100%	0,1	100%
NH4 mg/l	0,5	0,13	100%	0,15	100%	0,15	100%	0,14	100%	0,14	100%	0,18	100%	0,25	100%	0,1	99%
PO4 mg/l	0,5	0,46	94%	0,42	100%	0,62	74%	0,24	99%	0,7	70%	0,48	90%	0,31	100%	0,27	97%
P tot mg/l	0,2	0,43	55%	0,25	76%	0,32	50%	0,18	96%	0,37	33%	0,35	61%	0,48	59%	0,22	89%
MES mg/l	25	37	66%	43	77%	38	71%	18	93%	38	71%	79	66%	80	52%	83	39%
Turb. UTN	35	40	80%	41	89%	47	86%	26	96%	XXX	XXX	64	84%	50	73%	42	86%
Chla+pheop g/l	60	XXX	XXX	<1	100%	20	100%	33,7	100%	XXX	XXX	3,5	100%	XXX	XXX	7,6	100%